COMMUNE DE POSTROFF













BULLETIN COMMUNAL 2019

Année 2019

Décembre 2019

COMMUNE DE POSTROFF

BULLETIN COMMUNAL

Sommaire :

- Les travaux de rénovation de la toiture de l'église ont repris
- L'isolation thermique des logements communaux
- Bon vent Marie-Jo
- L'inscription sur la liste électorale peut se faire jusqu'au 7 février

DANS CE NUMÉRO :

Les décisions du conseil municipal	3
Le budget communal	5
Les travaux en cours	7
Réalisations et projets	9
Du côté de l'école	10
Etat civil	14
La vie à Postroff	16
Postroff il y a 20 ans	18
Démarches au pôle déchets	19
Informations en bref…	20
Bien vivre à Postroff	21
Donneurs de sang	23

Le mot du maire



Mes chers concitoyens

Le présent bulletin est le dernier bulletin communal de notre mandat électoral.

Je voudrais donc tout simplement vous dire, à toutes et à tous, le plaisir que j'ai eu à travailler avec l'équipe municipale pour la commune de Postroff dans une ambiance conviviale et sereine durant ces dernières années. Sachez que j'ai été pour ma part fier et honoré de vous représenter.

Dans un contexte de crise préoccupant, je suis convaincu que l'échelon local est essentiel. Il est un lien irremplaçable qu'il est souhaitable de maintenir au centre des décisions. Notre devoir est de rassembler pour avancer collectivement et toujours mieux vivre ensemble.

Nos finances communales sont bien équilibrées. Notre excédent de fonctionnement pour l'année 2019 sera d'environ 140 000 €. Ce résultat ne peut être obtenu sans une gestion financière rigoureuse de nos deniers. C'est très bien dans le contexte actuel…

Nous sommes entrés dans la période préélectorale et le discours des élus est soumis au strict respect de la neutralité des propos. Le contenu de ce bulletin ne déroge donc pas à cette règle et ne diffère pas des bulletins habituels. Vous y trouverez un récapitulatif non exhaustif de la vie du village au cours de l'année écoulée et en particulier l'action de votre équipe municipale. Certes, Postroff est un très petit village dans lequel il ne se passe pas grand-chose aux dires de certains et plus particulièrement en ce qui concerne les manifestations mais sachez, que personnellement, je me suis toujours efforcé de tout mettre en œuvre pour rendre la vie de nos concitoyens plus agréable en améliorant notre cadre de vie.

Je dois admettre que je me suis investi corps et âme dans mes deux mandats de Maire dont celui-ci qui va s'achever en mars prochain. J'ai pu mener à terme bien des projets avec succès. Les travaux de rénovation de la toiture de l'église catholique seront d'ailleurs bientôt terminés.

Je pense également avoir encore suffisamment d'énergie à consacrer à mon village que j'aime tant, aussi, j'ai décidé de briguer un troisième mandat si vous m'accordez une fois de plus votre confiance.

En ce début d'année 2020, permettez-moi de vous souhaiter santé, bonheur et réussite.

« L'homme le plus heureux est celui qui fait le bonheur d'un plus grand nombre d'autres ». Je souhaite que cet adage soit également celui de chacun d'entre nous.

Ernest HOLTZSCHERER

Les décisions du conseil municipal

Séance du 18 mars

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Dominique BECKER de son mandat de conseiller municipal.

Une gestion budgétaire rigoureuse et beaucoup de bénévolat permettent un résultat largement excédentaire

Le Conseil Municipal approuve pour 2018, le compte administratif, le compte de gestion et en vote l'affectation des résultats de fonctionnement à savoir 6 611,23 € au compte 1068 recette d'investissement et 81 640,08 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ». Le résultat de clôture de la section d'investissement étant un excédent de 59 630,77 € sans tenir compte des restes à réaliser pour un montant de 66 242 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCSMS pour des opérations d'investissements visant à agir pour l'environnement, dans une logique de développement durable et en particulier en matière d'éclairage public.

L'installation de lampes LEDs dans tout le village représente ainsi un reste à charge final pour la commune de 1.870,38 €, soit 7.80 % du coût TTC de l'opération (au lieu de 2.175,29 € initialement).

Comme le prélèvement à la source s'applique à toute indemnité versée comprenant par ailleurs des cotisations de CSG et de RDS et afin d'éviter à l'association foncière de mettre en place toute une logistique coûteuse, le conseil municipal accepte par convention d'intégrer l'indemnité annuelle de la secrétaire de l'association dans sa comptabilité moyennant remboursement du montant brut par la commune à l'AFR.

Le conseil municipal décide de procéder à une régularisation par cession à l'euro symbolique de parcelles de la rue principale en raison des travaux d'aménagement de la voirie en 2006. Cette cession sera réalisée par acte administratif permettant d'économiser des frais notariés.

Le conseil municipal décide de procéder à des travaux de relevage de l'orgue à l'église protestante.



Séance du 15 avril

Une fois de plus, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales

Le Conseil Municipal décide de maintenir sans les augmenter, les taux des taxes directes locales pour 2019 comme suit : Taxe d'habitation : 16,13 % ; Taxe foncière (bâti) : 10,08 % ; Taxe foncière (non bâti) : 36,72 % ; pour un produit fiscal attendu de 48 392 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'année 2019, présenté par le Maire et arrêté comme suit

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 250 833,08 €
Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 260 477,08 €
Compte tenu des résultats reportés et des restes à réaliser.

Le conseil municipal, décide d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE) dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local. Etant donné que la collectivité est déjà adhérente à MATEC (Moselle Agence Technique), aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Le conseil municipal décide le paiement d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires correspondant à 141 heures à l'ouvrier communal dont 120 heures sont consacrées à l'entretien de la station d'épuration et sont prises en charge par la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Compte tenu de l'importance des travaux d'entretien à effectuer dans le village cumulés à la mission d'entretien de la station d'épuration, le conseil municipal décide de porter le coefficient horaire de l'ouvrier communal à 12/35è à compter du 1/5/2019.

Séance du 8 juillet

Le Conseil Municipal décide de refuser le report du transfert de la compétence « eau potable » à la CCSMS au 1er janvier 2026.

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable à l'arrêt du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg. »

Le conseil municipal fixe à 430 € le loyer mensuel hors charges, avec effet au 13 juillet 2019, du logement communal du 2ème étage de l'immeuble du 28 rue principale.

Le conseil municipal approuve la mise à jour de la rédaction des Statuts de la CCSMS en ce qui concerne la compétence assainissement

Le conseil municipal approuve le remplacement du matériel informatique de l'école, devenu obsolète et inutilisable en l'état et accepte le projet d'acquisition d'un ensemble de 6 tablettes LENOVO D330 assorti d'une borne wifi, d'une solution de stockage et de recharge, d'un logiciel de gestion des tablettes, livraison, installation et formation incluses au prix de 3 090 € HT pour l'ensemble et sollicite les subventions susceptibles d'être versées pour ce projet.



Séance du 4 novembre

Le conseil municipal décide de participer à la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise en place d'un contrat groupe prévoyance permettant aux agents communaux de bénéficier d'une meilleure couverture en cas de maladie, invalidité ou décès.

Il examine et approuve le programme d'exploitation des bois et l'état de prévisions des coupes de bois pour 2020 proposé par l'Office National des Forêts.

Il décide de rembourser au locataire du logement de la mairie une facture d'un montant de 200 € dont il a fait l'avance de paiement et concernant l'isolation du logement de la mairie dans le cadre de l'opération nationale visant à lutter contre la précarité énergétique. En effet, le système d'isolation proposé à 1€ n'était pas adapté à l'ensemble du logement et une variante plus efficace mais plus chère a été privilégiée.

Le conseil municipal approuve de rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCSMS qui préconise une réduction de l'attribution de compensation spécifique à 2019 à hauteur de 2 777 € en raison du double bénéfice à la fois d'une compensation de la perte de dotation et à la fois de divers reversements . (réduction cotisations SDIS, compensation exceptionnelle de la perte de la DSR « Cible » et paiement d'une prestation de balayage).



Grâce à l'opération nationale « isolation à 1 € » la performance énergétique du logement de la mairie a été grandement améliorée

Le budget communal

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Une bonne capacité d'autofinancement des investissements grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées

a) *Généralités*

Elle permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population. Elles représentent 169 193 € pour 2019

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 111 583,26 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour 2019, cet autofinancement est de 119 579,08 € (auquel on peut ajouter l'excédent de l'année précédente à savoir 81 640,08 €)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux : 59 845€
Les dotations versées par l'Etat : 56 169 €
Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et les produits du domaine : 52 109 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	42 314,00 €		
Dépenses de personnel	57 090,00 €	Recettes des services	24 909,00 €
		Impôts et taxes	59 845,00 €
Dépenses financières	1 200,00 €	Dotations et participations de l'état	56 169,00 €
Dépenses exceptionnelles	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante (loyers des logements communaux et terrains)	27 200,00 €
Autres dépenses	21 650,00 €	Recettes exceptionnelles	100,00 €
Reversements de fiscalité	7 000,00 €	Recettes financières	
Dépenses imprévues	1 000,00 €	Autres recettes (de l'Etat pour emploi aidé)	970,00 €
Total dépenses réelles	**131 254,00 €**	Total recettes réelles	**169 193,00 €**
virement à la section d'investissement (capacité d'autofinancement des investissements)	119 579,08 €	Excédent reporté de 2018	*81 640,08 €*
TOTAL dépenses	**250 833,08 €**		**250 833,08 €**

b) La fiscalité : Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- *concernant les ménages*

. Taxe d'habitation 16,13 %
. Taxe foncière sur le bâti : 10,08 %
. Taxe foncière sur le non bâti 36,72 %

- concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE), c'est l'intercommunalité (Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud) qui la perçoit , celle-ci ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, …

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

en dépenses : 137 947,08 € auxquels se rajoutent les restes à réaliser de 122 530 € (dont les travaux de la toiture de l'église)

- en recettes : 24 979,23 € auxquels se rajoutent 59 630,77 € d'excédent d'investissement de l'année précédente, 56 288 € de restes à réaliser (principalement des subventions à percevoir) et 119 579,08 € d'autofinancement (excédent de fonctionnement de l'année)

Le budget doit être équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. On retrouve les mêmes montants en dépenses comme en recettes. C'est le compte administratif qui permettra de constater les excédents (ou les déficits éventuels)

Pour Postroff, Le résultat constaté pour l'année 2018 représente donc un excédent de 147 882,08 €

(total des montants en italique figurant dans les 2 tableaux)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts et cautions locatives	6 900,00 €	cautions locatives	1 850,00 €
Travaux de bâtiments	111 740,00 €	FCTVA (sur dépenses de 2018) et Taxe d'aménagement	12 008,00 €
Travaux de voirie	103 037,08 €	Subventions sur travaux de bâtiments	60 798,00 €
Matériel, outillage et mobilier	6 800,00 €	virement de la section de fonctionnement (part autofinancement)	119 579,08 €
viabilisation de terrains	30 000,00 €	Excédent d'investissement de 2018	*59 630,77 €*
Dépenses imprévues	2 000,00 €	Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2018	*6 611,23 €*
Total des dépenses	**260 477,08 €**	Total des recettes	**260 477,08 €**

Concernant le périscolaire

La participation de la commune au fonctionnement du périscolaire de RAUWILLER a été de 3242,84 € pour 2017 ; 3443,27 € pour 2018 et 4044,95 € pour 2019.

Elle est calculée au prorata du nombre d'habitants des villages respectifs de Baerendorf, Goerlingen, Hellering, Kirrberg, Rauwiller et Postroff.

La mise en place d'ampoules LEDs dans l'éclairage public : une économie substantielle

Depuis le remplacement des lampes énergivores par des LEDs grâce à un subventionnement obtenu par la Communauté de Communes de Sarrebourg Sud, la commune fait une économie de 30 % sur ses dépenses d'éclairage public. Pour 2019, il aura coûté environ 900 € contre 1300 € il y a deux ans. L'investissement sera très vite amorti.

Les ampoules de 150w des lampadaires de la rue principale et de la rue des alouettes ont également été remplacées par des LEDs de 50w. Cette transformation a été réalisée par le maire.

Les travaux en cours

La reprise des travaux de réfection de la toiture de l'église catholique

Après une interruption d'un an en raison du drame qui a endeuillé ce chantier, les travaux ont repris cet automne avec l'installation des nouveaux abat-sons par Monsieur le Maire et l'employé communal ainsi que la couverture du clocher.

Le montage de l'échafaudage a été confié à une entreprise spécialisée par l'adjudicataire du marché et c'est en partie la raison pour laquelle les travaux n'ont pas pu reprendre au printemps comme prévu initialement.

Les couvreurs ont pu profiter d'un temps relativement clément pour avancer dans leur tâche.

Il reste désormais à remplacer la couverture de la nef marquant ainsi l'achèvement de cette opération.



Il n'y a aucun doute possible, les travaux étaient plus que nécessaires vu l'état des ardoises.





Le clocher, envahi par les déjections des tourterelles .

Et de la charpente dont le traitement a été réalisé par le maire et l'ouvrier communal







Un travail d'orfèvre

De nouveaux abat-sons en aluminium ont été mis en place par l'ouvrier communal et le maire.



Et Monsieur le Maire en a profité pour remettre la croix en peinture.





Les réalisations de l'année

TRAVAUX D'ISOLATION DES LOGEMENTS

A l'instar de ce qui a été réalisé dans le logement du premier étage de la mairie, une opération visant à isoler les combles perdus sur une surface de 68 m2 a été menée au début du mois de novembre.

Bien que les travaux aient été confiés à une entreprise spécialisée de DRULINGEN dans le cadre de l'opération mise en place par l'Etat par « l'isolation à 1 € », il était néanmoins nécessaire de procéder à la préparation du chantier.

C'est Monsieur le Maire Ernest Holtzscherer, aidé de son fils Alexandre, employé communal, qui se sont chargés de ces travaux qui ont nécessité pas moins de 30 heures de travail avec la mise en œuvre de 50 m2 de planches et panneaux de bois aggloméré de récupération afin d'en réduire le coût.

Si l'isolation est prise en charge par les grands fournisseurs d'énergie « polluante », ce n'est évidemment pas le cas des travaux de préparation qui ont même nécessité l'accès aux combles par la toiture.

Ce fut une opération rondement menée et dont les bénéfices en matière d'isolation ont été immédiatement ressentis par le locataire.







Il a été nécessaire de déblayer le chantier au préalable





De réorganiser le câblage proprement et de façon sécurisée

Les coût des travaux de 1362,01 € TTC sont donc subventionné par une prime CEE Edf de 1360 € ce qui laisse 2,01 € de net à payer par le locataire.

Pour ce qui est du logement de la mairie, il a fallu choisir un meilleur procédé que celui subventionné et la commune a pris en charge le surplus de 208,15 €



Puis d'y poser les panneaux de laine de verre ECOLAINE Comble d'une épaisseur de 280 mm avant d'y aménager un plancher jusqu'alors inexistant



La dalle de plafond du garage de la mairie



Et les combles de la mairie



Tous les matériaux ont pu être amenés par la toiture

Déplacement d'un tilleul de la rue principale

Un tilleul de l'usoir de la rue principale a été déplacé vers le haut du village afin de faire place à un parking supplémentaire pour le propriétaire de la maison.



Et d'autres divers investissements

La location des 5 logements communaux rapporte 26 300 € par an à la commune soit presque autant que la moitié des revenus issus de la fiscalité directe locale

Le chauffe-eau du logement de la mairie ainsi que celui de la maison de l'école ont été remplacés en régie et comme c'est Monsieur le Maire en personne qui s'est chargé de ces travaux, il a seulement fallu acheter le matériel sans supporter le coût de la main-d'œuvre qui aurait été facturée par une entreprise.



Une stèle en mémoire de Julien ANDRé a été installée à l'église catholique



FLEURISSONS

Cette année encore et ce, malgré la sècheresse mais grâce à un entretien avisé et surtout régulier, la commune resplendissait à travers ses parterres de fleurs et fontaines.

L'arrosage régulier dont l'eau est soit prise à la station de pompage, soit aux fontaines publiques est assuré par Alexandre Holtzscherer, agent communal et Carine Holtzscherer, l'épouse du maire, qui se charge de pincer régulièrement les fleurs fanées pour permettre une floraison continue.

L'entretien du pourtour de l'église catholique est toujours assuré efficacement et à moindre frais par Marie-Claire Steffanus grâce à ses nombreuses plantes vivaces .

Merci à eux.

Merci aussi aux conseillers pour la conception et la mise en place des massifs dont les fleurs sont issues du CAT d'Albestroff et de semis personnels de Monsieur le Maire.





AU CHAPITRE DES PROJETS

Des travaux de relevage de l'orgue de l'église protestante seront réalisés l'an prochain par l'entreprise KOENIG, facteurs d'orgues de SARRE-UNION dont le devis s'élève à 11 803 € HT (14 163,60 € TTC). Ces travaux seront pris en charge par la paroisse.

Du côté de l'école

Un année riche en évènements : le 28 mars, spectacle de contes musicaux « lou & Co » à Drulingen
Le 5 avril, les élèves ont fêté le centième jour d'école ; le 30 avril a eu lieu une rencontre « Epervier déménageur » à Drulingen avec la classe de Kirrbarg ; le 16 mai, dernière projection au Cinésar de Sarrebourg avec la classe de Kirrberg, d'un film en noir et blanc des années 50 « L'homme qui rétrécit » ; reconduction du projet « jardin » ; enfin, les élèves entreprendront de décorer le portail de l'école avec des formes géométriques.

Voyage dans le temps

A partir du mois de février, les élèves de chaque classe du RPI ont préparé un spectacle musical encadré par l'intervenante Marika Montpeurt.
Celui-ci a eu lieu fin juin dans la belle salle de la MJC de Kirrberg entièrement rénovée et représente l'aboutissement d'un travail d'une heure hebdomadaire dans chaque classe. Le thème du spectacle était "Voyage dans le temps".



Le thème du spectacle était "Voyage dans le temps".



Beau succès pour la marche gourmande

C'est le 17 juin que s'est déroulé la désormais traditionnelle marche gourmande organisée par le RPI de Baerendorf-Postroff-Kirrberg sur le ban de Postroff.

Les dénivelés n'ont pas découragé les amateurs de marche tandis que les mets qui se sont succédés ont ravi les papilles des convives toujours aussi nombreux.

Bon vent Marie-Jo !

Appréciée tant par le personnel enseignant, les parents d'élèves et surtout les enfants, Marie-José Christmann cesse son activité d'ATSEM au sein de l'école de Postroff qu'elle a débuté le 1er octobre 2016 en raison de la suppression d'une classe du RPI par l'éducation Nationale et de la restructuration des niveaux.

C'est avec un pincement au cœur qu'elle a dit au revoir à ce monde dans lequel elle a évolué pendant ces trois années scolaires.

Elle a été mise à l'honneur en ce début de mois de juillet par les élèves, parents et enseignants.





Disons-lui bon-vent et très bientôt « bonne retraite ».

Rentrée des classes

Une page se tourne. En raison d'une fermeture de classe à Baerendorf, les enseignantes du RPI ont défini une nouvelle répartition des élèves.

Ceux de l'école de Postroff sont de 9 élèves en classe préparatoire (CP) et 7 élèves en cours élémentaire 1 (CE1) soit un effectif total de 16 élèves.



La journée du sport scolaire

Le vendredi 27 septembre, nous avons participé à la journée nationale du sport scolaire. Après avoir regardé le dessin animé des alphas pour faire leur connaissance, nous avons aidé nos amis les alphas à échapper à Furiosa... 6 missions nous attendaient...

L'atelier « Sauvons les alphas » : pour sauver les alphas, nous allons les passer dans le tunnel mais avant ça, de nombreux obstacles sont à franchir... slalomer, rouler, grimper, sauter, ramper, bondir,... Animatrice : LAURA J

L'atelier « Construisons une tour aux alphas » : nous allons construire une énorme tour pour abriter nos amis les alphas, brique après brique. Dans le bac, il y a des briques. Sautez par-dessus les montagnes, cherchez une brique et venez construire la tour dans le cerceau. Chaque alpha a besoin d'une tour de 10 étages pour être protégé. Animatrice : MAUD

L'atelier « Retrouvons les alphas avant Furiosa » : les alphas ont entendu que Furiosa les cherchait. Ils se sont cachés dans l'école pour que Furiosa ne les retrouve pas. Essayons de les retrouver avant elle pour les mettre à l'abri dans leur maison. (à partir d'une photo, retrouver l'alpha caché) Animatrice : LAURA G

L'atelier « Sauvons les alphas » : préparons des munitions (des balles) pour protéger les alphas de la sorcière Furiosa. Chassons la sorcière en lui lançant des balles dessus. Les munitions se trouvent dans la caisse. Courez, cherchez une balle et revenez. Une seule balle à la fois ! Vous avez 5 minutes pour apporter le plus de munitions possible dans la caisse ici. Ensuite, nous essaierons de chasser Furiosa avec ces balles. Animatrice : EVA

L'atelier « Les alphas font du sport »

Le gulu est très gourmand, il mange beaucoup de bonbons. Mme i, quant à elle, mange beaucoup de frites. Pour ne pas grossir, aidons-les à trouver des sports qu'elles peuvent pratiquer. Romain fait deviner 2-3 sports, puis chacun son tour vient mimer un sport avec Romain. Animateur : ROMAIN

L'atelier « mangez équilibré » :

Le gulu est très gourmand, il mange beaucoup de bonbons. Mme i, quant à elle, mange beaucoup de frites. Proposons -leur un menu équilibré. Pour manger équilibré, il faut manger de tout... aussi des fruits et des légumes. Chacun son tour va lancer le dé et avancer sur le jeu de l'oie. Lorsque vous tomberez sur une couleur, vous pourrez prendre une carte de cette couleur. Le premier à avoir rempli toutes les cases aura gagné (jeu de loto) Animateur : ETHAN

Pour nous récompenser d'avoir rempli toutes les missions de l'après-midi, les alphas nous ont préparé un bon goûter équilibré... une salade de fruits et de l'eau !




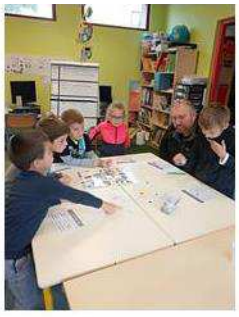









Et à Kirrberg

la fête du sport à Kirrberg avec les CE2/ CM le mardi 15 octobre: 42 élèves du CP au CM2: 7 ateliers sportifs encadrés par les enseignants et les parents d'élèves. (acrosport, jeu d'adresse, PIXEL sport, jeux de coopération, jongles de raquettes, de balles et de frisbees, danses, parcours du combattant et jeu de mimes)





42 élèves du CP au CM2: 7 ateliers sportifs encadrés par les enseignants et les parents d'élèves



LES GRANDS ANNIVERSAIRES

HOLTZSCHERER née QUIRIN	Lydia	11/02/1929
WILHELM née BRIGEL	Charlotte	28/08/1929
GAUPP née GIESSINGER	Alice	20/10/1931
HAUER née WOKAL	Liliane	11/05/1936
BRUA née EBERHARDT	Anny	09/05/1937
WILHELM née FIEGEL	Gabrielle	08/07/1938
NEUBAUER née ROTH	Suzanne	03/04/1940

LES AINES A L'HONNEUR

La traditionnelle fête des personnes âgées de plus de soixante ans organisée par la commune a eu lieu le dimanche 17 novembre, date qui a été avancée d'une semaine par rapport aux années précédentes.
Ce fut un moment convivial de rencontre et de partage agrémenté par l'intervention de la classe de l'école de Postroff sous la houlette d'Estelle Zentz, venus présenter un petit spectacle. Monsieur Bernard SIMON, Conseiller Départemental et Christine HERZOG, Sénatrice de la Moselle et également Conseillère Départementale sont venus passer un petit moment en compagnie des invités et du conseil municipal.
Ernest HOLTZSCHERER, dans son discours d'accueil, a notamment souhaité honorer les doyennes Mesdames Charlotte WILHELM et Lydia HOLTZSCHERER, bien qu'absentes de la fête, toutes deux âgées de 90 ans et a remercié tout particulièrement son épouse qui a toujours su, par ses talents d'organisatrice et bien sûr ses talents culinaires en particulier en ce qui concerne l'apéritif et ses douceurs au dessert, émerveiller les papilles des convives.
Il remercia également son adjoint et son épouse pour leur participation efficace à la réussite de cette journée et notamment pour préparer les décorations, etc... et enfin, les membres du conseil municipal grâce auxquels le service a été assuré avec efficacité et bonne humeur.



Honneur aux doyennes du village



Lydia HOLTZSCHERER née QUIRIN fête ses 90 ans le 11 février (photo RL)



Charlotte WILHELM née BRIGEL fête ses 90 ans le 28 août (photo RL)

ETAT CIVIL

Il n'y a eu aucun mariage à Postroff au cours de cette année

Naissances

Alessio CORDELIER, né le 13 juin 2019,
fils de Denis CORDELIER et de Jennifer SCHMIDT

Décès

WOKAL née STUBER Georgette le 27 décembre 2019 à l'âge de 84 ans

Evènements : la vie à Postroff

Une marche populaire pour la bonne cause



(source : article DNA et photos Dna et RL)

Cette année, les marcheurs étaient moins nombreux à Postroff que l'année passée. Ils étaient tout de même 460. Les marcheurs venaient de Postroff et de tous les villages alentours mais aussi de Spicheren, Oeting, Kerbach où l'association a son siège.

250 personnes ont profité du repas. Tous les enfants ont été récompensés.

Les circuits de 5, 10, 20 km, ont été préparés par Gabriel Stéphanus et son équipe. Ils ont été très appréciés des marcheurs, particulièrement le 20 km qui emmenait les marcheurs par monts et par vaux, jusque vers Burbach à travers les plantations de mirabelliers. Partis du centre du village de Postroff, les marcheurs ont ignoré les limites des départements pour faire l'essentiel de leur parcours au nord-est du village laissant Wolfskirchen à leur gauche.



On voit les conséquences du réchauffement climatique sur les forêts »

Gabriel Stéphanus a voulu que les marches proposées soient pédagogiques en faisant passer les marcheurs dans les forêts : « On voit les conséquences du réchauffement climatique sur les forêts avec les dégâts dus à la sécheresse, le développement du scolyte, des chenilles processionnaires, les forêts de frêne disparaissent. Dans la forêt de Postroff, on trouve beaucoup de charmes et de hêtres. Même le hêtre est attaqué ! »
Par ailleurs, les marcheurs sur les circuits de 10 et 20 km, après avoir franchi le bel ouvrage du pont de l'Isch, sont passés devant la stèle érigée à la mémoire du Capitaine William Robert Winters sur le lieu du crash, le 25 novembre 1944, de son Thunderbolt, de la 81e escadrille de chasse de l'US Air Force.
Les marcheurs ont arpenté les chemins pour l'association « Enfants Espérance du Brésil » présidée par Alice Bour depuis 2 ans. Les membres de l'association et des bénévoles œuvrent pour collecter des fonds afin d'aider Bernadette Marchand, enseignante coopérante, à sortir les enfants des bidonvilles de Salvador de Bahia au Brésil, de la rue.





Ce fut ainsi l'occasion de marcher pour son plaisir, sa santé mais aussi pour une action caritative.

A l'Ecurie d'Apostrophe

Le dimanche 11 août elle fête ses 5 ans

La journée a débuté par l'inauguration de la « Ligne de RUN » pour les cavaliers archers. Il s'agit d'un tir à l'arc sur une distance de 90 mètres de long.

Vers 14h, c'est le spectacle de Bandido & Compagnie et démonstration de Nathalie & Lady qui ont ravi petits et grands.





Plusieurs exposants ont par ailleurs contribué à l'animation de la journée, notamment : Créations Bois, Les Chevaux de Sylviane, Les Savons du Lac, Les bijoux de Hélène, Les peintures de Crasy Painting.









Et le père Noël n'a pas oublié de s'arrêter à l'écurie pour le plus grand bonheur des enfants.

POSTROFF il y a 20 ans

La réfection du clocher, de la croix et du coq à l'église catholique

RÉTROSPECTIVE



La commune réalise l'extension du réseau d'assainissement vers les parcelles situées en face de la réserve foncière qui permettra la réalisation du lotissement

Les évènements marquants

POSTROCK : Une fête des jeunes autour de quelques chanteurs de la région qui essaient de percer. Dommage que le public n'ait pas trop suivi.

La commune adopte la collecte sélective des déchets

Le recensement de la population : 187 habitants

Carnet

Naissances de
Camille ROTH, William D'ANDREA, Jonathan MULLER et Camille CHARGY

Décès de
Marie WITSCHIKOWSKI, Christian WALTER, Frieda HECKEL et Jeanne QUIRIN

En bref...

Signature d'un traité de paix mettant fin à la guerre du Kosovo.
Incendie dans le tunnel du Mont Blanc. Bilan au moins 40 morts.
Le pétrolier "Erika" sombre au sud de la pointe de la Bretagne.
La tempête Lothar qui a dévasté, dans la journée du 26 décembre 1999 , les forêts de France, de Suisse, d'Allemagne et du Danemark, causant des dommages sans précédent avec des vents en montagne soufflant jusqu'à 259 km/h
Et surtout, dès le 1er janvier, l'entrée en vigueur de la monnaie unique européenne, l'Euro



Pôle Déchets Pays de Sarrebourg

0800 807 018 (GRATUIT depuis un poste fixe)

www.pays-sarrebourg.fr

PÔLE DÉCHETS DU PAYS DE SARREBOURG

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi de 13h à 17h

Mardi à jeudi de 9h à 11h45 et de 13h à 17h

Vendredi de 9h à 11h45

Terrasses de la Sarre - 57400 SARREBOURG

VOS DEMARCHES AU PÔLE DECHETS

BESOIN D'UN BAC SANITAIRE ?

Un bac sanitaire peut être alloué à une personne en perte d'autonomie portant des protections anatomiques, en contactant le Pôle Déchets au **0800.807.018** .

Un certificat médical devra être fourni afin d'établir une convention.

DEMENAGEMENT / EMMENAGEMENT

Pour tout changement d'adresse, vous devez impérativement **vous présenter au Pôle Déchets** avec un **justificatif de votre nouveau domicile et une pièce d'identité.**

⚠ Si vous quittez l'arrondissement de Sarrebourg, n'oubliez pas de nous ramener votre poubelle d'ordures ménagères (couvercle bordeaux ou rouge). Sans la poubelle, le contrat ne pourra être clôturé et la ou les factures resteront dues.

CHANGEMENT DE SITUATION DU FOYER

Pour toute arrivée, départ, naissance ou décès au sein de votre foyer, contactez le Pôle Déchets au **0800.807.018** pour signaler votre changement de situation et pensez à en informer votre mairie.

LE PÔLE DECHETS VOUS INFORME

FORMATION COMPOSTAGE

Le Pôle Déchets vous accompagne dans la valorisation de vos déchets de cuisine et de jardin. Pour cela, d'Avril à Octobre, nous proposons une formation gratuite, ouverte à tous et la vente de composteurs à moindre coût. **La vente des composteurs s'adresse aux nouveaux habitants (déménagement effectué dans l'année) et s'effectue uniquement à l'issue de la formation.**

Inscription par mail à pole-dechets@pays-sarrebourg.fr et m.maire@pays-sarrebourg.fr

DISTRIBUTION DES CALENDRIERS 2020

Les calendriers de collecte de l'année 2020 seront distribués par vos mairies directement dans vos boîtes aux lettres.

HORAIRES D'HIVER DES DECHETERIES

Comme chaque année, en période hivernale, les déchèteries adaptent leurs horaires :

Du 1er Novembre 2019 au 29 Février 2020 - Fermeture des déchèteries à 17h *au lieu de 18h.*



INFORMATIONS, EN BREF...

Pour vos démarches, vous pouvez également nous adresser vos demandes par mail à

mairie.postroff@gmail.com

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée pour congés du 3 au 7 février 2020 inclus. En cas d'urgence, merci de vous adresser au maire ou à l'adjoint.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale peuvent désormais se faire tout au long de l'année, soit en mairie, soit par internet sur le site : service-public.fr sur lequel il est aussi possible de vérifier son inscription.

Néanmoins, pour pouvoir voter dans la commune, il faut que l'inscription soit effective à la date du **7 février 2020, dernier délai.**

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office dès lors qu'ils ont procédé à leur recensement au titre de la journée de citoyenneté à l'âge de 16 ans.

RENOUVELLEMENT DE CARTE D'IDENTITE

Une démarche qui est réalisable dans toutes les communes dotées d'un dispositif de recueil

Un nouveau service : la pré-demande en ligne sur le site internet de l'ANTS

Dans ce cas, vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de la mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de cartes d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vols du titre.

Cette pré-demande en ligne est facultative : il vous est possible de réaliser l'intégralité de votre demande de carte d'identité en vous rendant dans une mairie équipée de dispositif de recueil qui vous accompagnera dans votre démarche. Vous devrez alors compléter le formulaire papier.

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.

https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI

RECENSEMENT A LA JOURNEE DE CITOYENNETE (anciennement recensement militaire) :

Tous les jeunes Français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile **dans les 3 mois qui suivent leur 16 ème anniversaire.** Se présenter à la mairie en présentant la carte nationale d'identité et le livret de famille des parents.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour effectuer Une demande de certificat d'immatriculation, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, les deux possibilités qui s'offrent à vous sont :

En ligne, à l'adresse : https://immatriculation.ants.gouv.fr

Auprès d'un garagiste agréé au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) : Annuaire des garages



COMMUNE DE POSTROFF

21 rue principale
57930 POSTROFF

Téléphone : 03 87 07 64 62
Messagerie : mairie.postroff@gmail.com

Retrouvez-nous sur le web !
Postroff.free.fr

La mairie est ouverte :
Mardi de 19 h 30 à 20 h 30
Jeudi de 9 h à 11 h

La mairie sera fermée pour congés du 3 au 7 février 2019. En cas d'urgence, merci de vous adresser au maire ou à l'adjoint.

Bien vivre à Postroff

Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de toute collectivité et donc d'un village. Certaines règles feront peut-être sourire nos lecteurs. Si elles sont toutefois rappelées ici, c'est précisément qu'elles ne sont pas toujours appliquées ...

Les 10 règles d'or du bon Postroffois

1 Limitation de vitesse

Je respecte les limitations de vitesse dans le village :
30 km/h devant l'école
50 km/h dans tout le reste du village et surtout aux entrées





2 Stationnement

Je ne stationne pas sur les trottoirs destinés aux piétons et poussettes,
même un court instant car je suis forcément en stationnement gênant.



3 Brûlage déchets

Une circulaire interministérielle rappelle le principe d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts et encadre strictement les quelques dérogations autorisées. Dans la mesure du possible je me rends à la déchèterie et je ne vais pas déposer n'importe quoi à l'ancienne décharge.

4 Déclaration travaux

Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux. Pour construire, faire un ravalement de façade, créer un abri de jardin, ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration est souvent nécessaire.



5 Entretien propriété

J'entretiens ma propriété et ses abords. Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin. Je nettoie aussi le trottoir devant chez moi ou la bande gravillonnée/engazonnée entre ma clôture et la voie publique sans tout attendre de la collectivité...je débroussaille et entretiens mon terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles. Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales venant des voies et fonds supérieurs



6 Animaux

Je suis responsable de mes animaux. Je ne laisse pas mon chien divaguer et faire ses déjections sur le domaine public. J'utilise un collier anti-aboiement si mon chien hurle en mon absence. Je fais stériliser mon chat et lui donne suffisamment de nourriture.



7 Petits travaux

Je n'utilise pas ma tondeuse ou tout autre engin à moteur, les dimanches et jours fériés. Les travaux de bricolage, jardinage et tout usage d'outils susceptibles de causer une gêne sonore ne peuvent s'effectuer que les jours ouvrables de 8 h -12 h et de 14 h 00 à 19 h 00.



8 Voisinage

Je privilégie le dialogue avec mon voisin. Si je ressens une gêne liée à son activité, je vais lui en parler avec amabilité. Je cherche une solution avec lui avant de me plaindre en mairie ou à la gendarmerie. Je l'informe lorsque je pars en vacances. La vigilance du voisinage réduit les risques de cambriolage. Je prends des nouvelles de mon voisin âgé ou en situation de fragilité lors des périodes de canicule ou d'intempéries.



9 Attention Village Français

* Ici nous avons des clochers qui sonnent régulièrement.
* Des coqs qui chantent très tôt, de concert avec les oiseaux.
* Des agriculteurs qui travaillent pour nous donner à manger.
* des arbres dans la rue qui perdent leurs feuilles
* des enfants qui jouent et s 'amusent dans les rues et les jardins

Si vous ne supportez pas tout ça..., vous n'êtes pas au bon endroit…

Villages Lorrains

10 Bonus

Je m'engage dans une association ou pour une cause collective. Je n'attends pas tout des autres, je cherche à comprendre et à me rendre utile plutôt que de critiquer. Je participe aux manifestations organisées et donne un peu de mon temps pour faire vivre ma commune.



Amicale des donneurs de Sang Bénévoles.
Fénétrange – Niederstinzel – Postroff



Bilan des activités 2019, l'association a permis de *collecter 164 dons* (7 premiers dons).

Niederstinzel 04/01/19 : 45 donneurs
Wolfskirchen 17/05/19 : 56 donneurs
Niederstinzel 18/10/19 : 63 donneurs

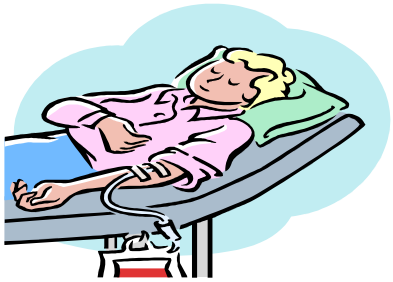

Collectes : 2020

Fenetrange	10 janvier 2020
Wolfskirchen	15 mai 2020
Niederstinzel	16 octobre 2020

L'année 2019 s'est achevée avec un bilan de 164 dons, vous avez fortement contribué à ce résultat et je vous remercie chaleureusement.

Je vous encourage à persévérer dans cette continuité, et que le nombre de donneurs augmente lors des collectes
La nouvelle convention entre la fédération et l'Etablissement français du sang (E F S) qui entrera en vigueur au 1 janvier 2020, suscite la colère des responsables des amicales, notamment l'article abaissant de 4,20 € à 3 € la contribution de l'EFS à la collation.

Cette diminution de l'aide à la collation va générer des difficultés financières pour les amicales qui sont déjà très sollicitées par ailleurs.
Certaines amicales craignent même de devoir revenir à l'insipide plateau-repas de l'EFS lors de leurs collectes pour pouvoir survivre financièrement.

Toutes les amicales sont cependant unanimes pour poursuivre leur mission qui consiste à apporter aux malades le précieux liquide dont ils ont besoin pour guérir. Comme elles le font depuis un demi-siècle, elles s'adapteront aux exigences de l'EFS et continueront leurs efforts de solidarité.

Je remercie la population pour son accueil et sa générosité lors de la vente des calendriers ainsi que la commune pour la mise à disposition des locaux pour les collectes

Le comité s'associe à moi pour vous adresser nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2020, pour vous et vos proches

Le Président,
Dany KLEIN





Crédit Mutuel

ETANGS ET DEUX PROVINCES

1 Rue du Marechal Leclerc à Fénétrange - 1 Rue de Fénétrange à Sarraltroff - 9 Rue de Sarrebourg à Langatte

03 87 23 43 81 (appel local non surtaxé) - 05520@creditmutuel.fr

(1) Le moment à 2 prend la forme d'un coffret cadeau Smartbox, ou d'un cadeau d'une valeur équivalente en cas d'indisponibilité, d'une valeur unitaire de 120€ maximum, remis au parrain.
(2) Offre soumise à conditions, réservée aux personnes physiques majeures et capables, valable jusqu'au 31/12/2018. Le règlement est disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes ou sur la page creut.com/partagonsmeme
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 454 591 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen , 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg 9 389 505 354 - N° ORIAS : 07 005 709.